

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2014

ARTISANAT, COMMERCE ET TRÈS PETITES ENTREPRISES - (N° 1338)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE160

présenté par
M. Verdier, rapporteur

ARTICLE 6

A l'alinéa 5, substituer au mot :

« trois »,

le mot :

« quatre »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.